



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Section VAR

Contacts Bureau de section :

Geneviève MAURIN, UEMO LA GARDE-Lilly KINANE, CEF BRIGNOLES
Karine MOLINIER, UEMO LA SEYNE-Françoise BRUNET, UEMO LA SEYNE
Brigitte DUBERNET, CAE BRIGNOLES-Aimé SAPIENZA, CAE DRAGUIGNAN

Déclaration préliminaire au CTPD du 06/01/10

Ce CTPD porte sur la fermeture du CAE BRIGNOLES. Il s'agit pour l'administration de se conformer à la procédure dictée par les notes portant sur les fermetures et réorganisations de services mais certainement pas à une véritable concertation dans le cadre du dialogue social.

Nous dénonçons cette décision de fermeture prise dans un contexte politique qui ne vise qu'à réduire et mutualiser les équipes au détriment d'un travail de proximité. L'arbitrage argumenté dans la note du Directeur inter-régional, basé sur des indicateurs d'urbanisation et de présence de quartiers sensibles, est caricatural, ne prenant pas en compte plus finement les besoins d'une population rurale et la pertinence d'un service public de proximité pour des jeunes et des familles déjà fortement précarisées. Nous ne doutons plus du manque d'intérêt et de respect de notre administration pour les jeunes qui nous sont confiés ou à l'égard des personnels. Il suffit de prendre connaissance des documents préparatoires envoyés aux représentants des personnels.

Au-delà des textes de référence, il n'est communiqué que la note du Directeur inter-régional daté de novembre 2009 qui énonce cette fermeture et un rapport d'activité qui n'en porte que le nom ! Il s'agit en fait de tableaux statistiques et comptables sans aucun commentaire ! Voici à quoi se résume l'activité d'un service !

Rien sur le travail pédagogique, institutionnel et partenarial mené jusqu'à présent par cette équipe !

Rien sur les perspectives de réorganisation du futur STEMO Draguignan/Fréjus !

Il est hors de question pour nous de cautionner ce CTPD et de valider une procédure qui vise non pas à concerter mais à valider une décision déjà actée depuis novembre 2009.

Ni les jeunes pris en charge, ni les personnels ne sont respectés dans ces documents, il est hors de question pour nous de siéger.